

CDEN du 16 novembre 2023

La délégation FNEC-FP-FO : Fabien Orain (PE spécialisé) – Jean-Marc Cadio (certifié) – Benoît Jubin (certifié)
Les représentants du personnel : FNEC-FP **FO** (3) – FSU (3) – UNSA (2) – CGT (2)

La préfète absente était absente de ce CDEN.

La déclaration FNEC-FP FO 53

Un seul point à l'ordre du jour, le bilan de rentrée

Dans leur déclaration, les représentants FO ont dressé le bilan de rentrée vécu sur le terrain : l'inflation qui prend tous les personnels à la gorge, en particulier les plus précaires (AESH, AED), le manque de moyens dans les établissements et dans les services, les déréglementations tous azimuts qui mettent à mal les personnels (évaluations d'établissements, accompagnements, formations imposées...) et enfin l'inclusion scolaire qui désormais nous placent dans des situations de maltraitance et de culpabilisation insupportables. Toujours sur l'inclusion scolaire, FO a proposé un [vœu](#) aux autres syndicats, en prenant appui sur des positions communes déjà adoptées ensemble ([lire l'appel FO-FSU-CGT-UNSA du 13 juin dernier](#)) et sur les demandes très nombreuses des collègues que nous représentons.

A la suite des déclarations liminaires, le représentant de la préfète est revenu sur les alertes à la bombe qui touchent essentiellement les établissements scolaires (tous niveaux, public comme privé) mais également des entreprises et autres services. A titre d'exemple mardi 15 établissements étaient concernés ! La Mayenne est un département très ciblé mais ce n'est pas le seul.

La nouvelle directrice académique, Brigitte Lacoste, ne s'est que très peu exprimée sur le sujet.

Vote du PV du 6 mars dernier

Le PV ne reflétant pas la réalité des échanges et des interventions, la FNEC-FP FO s'est abstenue.

Bilan de rentrée 1er degré

18 330 élèves sont scolarisés dans les écoles publiques en septembre 2023, 11642 en élémentaire et 6439 en maternelle.

La DASEN a fait la promotion des orientations du ministère en axant sur le CNR Macron décliné sous les formes "NEFLE" (Notre école faisons là ensemble) dans l'Education Nationale. A ce jour, 48 projets ont été validés par la Rectrice et 53 "pré-projets" validés par la DASEN. ([en savoir plus sur NEFLE](#))

La FNEC-FP FO condamne la déclinaison du CNR Macron, car c'est bien la fin de l'égalité de traitement et la fin de l'école publique dont il s'agit, ne nous y trompons pas. C'est la territorialisation, la porte ouverte à la privatisation et une mise en concurrence des établissements, financés en fonction des projets ! C'est une attaque d'une ampleur inédite contre le statut et l'égalité de traitement des personnels et le droit à la même instruction pour les élèves dans tout le pays. C'est le contraire de l'Ecole publique, laïque et républicaine.

Comme le précédent DASEN l'avait indiqué à FO, un TER sera bien implanté sur le secteur de collège de Renazé (Territoire Éducatif Rural). Pour faire simple, en échanges de moyens (30 000€ par an pendant trois ans) les personnels doivent concevoir des projets type CNR. Cela reste très imprécis pour l'instant.

Plutôt que de créer les postes nécessaires, d'arrêter de fermer des classes et des écoles, le gouvernement va toujours plus loin dans le démantèlement via ce type d'expérimentations. Est-ce que les TER vont permettre aux personnels d'avoir des moyens complémentaires ? La réponse sera territoriale, en fonction de l'investissement des personnels et de leur projet, au bon vouloir et à la possibilité de dégager des moyens locaux, collège par collège, école par école !

C'est donc maintenant à l'École de participer aux projets d'aménagement et de développement des territoires ! Raisonner ainsi revient à marcher sur la tête... Est-ce le rôle de l'École de contribuer à l'aménagement du territoire ? Ne serait-ce pas plutôt le rôle de l'aménagement du territoire que de permettre que le Service public qu'est l'École soit accessible partout, remplissant ainsi son véritable rôle, celui d'enseigner ?

[En savoir plus sur les TER](#)

Autres interventions FO pour le 1er degré :

La FNEC-FP FO 53 fait remarquer que la baisse du nombre d'élèves est nettement moins importante dans les écoles privées du département (- 213 contre - 437 dans le public). Par ailleurs, les prévisions faites étaient bien erronées puisqu'au final, il y a 49 élèves de plus, et non prévus, qui sont bien présents cette année dans les écoles. Alors que nous manquons de tout dans les écoles (de remplaçants, de PsyEN, de personnels spécialisés RASED, et tout simplement de professeurs), et que la carte scolaire 2023 a entériné 19 fermetures de classes dans le département, cet écart de près de 50 élèves supplémentaires nécessiterait le ré-abondement de la liste complémentaire.

La FNEC-FP FO 53 a fait remarquer que plusieurs PES avaient démissionné et que d'autres envisagent de le faire dès ce début d'année. Au-delà des conséquences des dernières réformes des concours et de formation qu'il faut inévitablement interroger, nous sommes en droit de nous demander comment la DASEN compte combler ce manque de moyen et ces supports non pourvus alors que nous manquons de moyens.

La DASEN n'a pas été en mesure de nous répondre.

Bilan second degré

La FNEC-FP FO fait remarquer que le nombre d'élèves par classe dans certains établissements a des conséquences parfois lourdes sur les conditions de travail et même sur la santé et la sécurité. Par exemple, au collège De Martonne, les élèves de 6^{ème} sont en moyenne à 27 par classe, sans compter l'inclusion des élèves de l'ULIS et de la SEGPA.

Au bilan une classe de perdue alors que l'on gagne des élèves.

La FNEC-FP FO dénonce les effectifs en ULIS qui devraient être limités à 10 élèves, mais qui sont souvent à 13 et même à 14 pour le collège Gerbault, établissement pourtant labellisé REP+.

Pour FO, le choc d'attractivité annoncé n'a pas finalement pas eu lieu. Cette rentrée 2023 a été marquée, en Mayenne comme partout ailleurs, non seulement par des suppressions de postes mais aussi par de nombreuses vacances de postes dans les établissements, et dont certains, à ce jour, n'ont toujours pas été pourvus. Si l'on en croit le nombre de candidats inscrits aux concours 2024, le nombre de démissions, la surdité de ce gouvernement, le manque d'enseignants risque inévitablement de continuer, voire de s'intensifier. Et ce ne sont pas les gadgets ministériels à l'instar du pacte, des formations hors temps devant élèves ou encore le refus d'augmenter les salaires de tous sans contrepartie, a minima à hauteur de l'inflation, qui infléchiront cette tendance mortifère pour l'école publique.

VŒU FO / INCLUSION SCOLAIRE

Le CDEN de la Mayenne, réuni le 16 novembre 2023 considère que la situation de maltraitance des élèves et des personnels confrontés au non-respect des notifications de la MDA et au manque de soins et de moyens ne peut plus durer.

La détresse des élèves, des familles et des personnels crée des souffrances morales, physiques et psychologiques, génère des tensions. Le non-respect des besoins des élèves, place parfois les personnels dans des situations de maltraitance qui sont insupportables. Le CDEN constate par ailleurs, que la situation est aussi dramatique en pédopsychiatrie, CMP, hôpital de jour, USISEA, urgences...

Le CDEN a pris connaissance de l'acte 2 de l'école inclusive, annoncé par le président Macron lors de la CNH en juin 2023, et dont le financement a été décidé à coup de 49-3 dans la nuit du 7 au 8 novembre par le gouvernement. C'est avec l'article 53 de cette loi de Finances que le gouvernement met en oeuvre l'acte 2 de l'école inclusive en instaurant les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) en lieu et place des PIAL. L'acte 2 de l'école inclusive donne désormais à L'Education Nationale prérogative pour évaluer et donc pour définir les besoins de chaque enfant en situation de handicap. Le payeur devient donc aussi le prescripteur. Il est clair que ce seront les moyens disponibles, d'ores et déjà bien insuffisants, qui conditionneront les prises de décision et non pas les besoins des élèves.

Enfin, il est prévu de liquider toutes les structures et classes spécialisées restantes au nom d'une inclusion à marche forcée et de demander aux collègues d'adapter la pédagogie censée se substituer aux soins manquants aux élèves. En bref, la solution du ministère à la situation intenable repose toujours sur des moyens insuffisants et désormais uniquement sur des adaptations pédagogiques ou sur la formation des enseignants.

Le CDEN demande l'abandon de l'acte 2 de l'école inclusive et y oppose :

- un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH et le refus de la fusion des métiers AESH/AED ;
- le maintien des structures d'enseignement spécialisé (ITEP, IME...) et la création de postes pour répondre à toutes les notifications de la MDA ;
- l'augmentation des rémunérations de toutes et tous les AESH sur toute leur carrière, avec comme objectif l'alignement sur la grille de catégorie B ;
- la garantie de pouvoir travailler à temps complet sur la base d'un accompagnement élève à 24h ;
- le recrutement des AESH qui manquent pour répondre à toutes les notifications de la MDA et pour permettre à tous les élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur de leurs besoins.

Le CDEN estime que la pédagogie ne peut se substituer aux soins.

POUR : FO (3) - FSU (3) - CGT (2) - FCPE

ABSTENTION : UNSA (2)

VOEU UNSA- FSU-CGT

Les membres du CDEN, réunis le jeudi 16 novembre 2023, demandent :

- Une clarification du rôle de chacun en cas d'alerte à la bombe et des levées de doute dans les différents types d'établissement.
- Que tous les établissements scolaires soient équipés d'un système efficace permettant de différencier les types d'alertes.
- Que les membres de la F3SCT soient systématiquement informés de toute alerte avec le nom des établissements concernés et qu'un bilan périodique leur soit adressé.
- [Ajout de dernière minute](#): "Que l'Etat envoie des forces de l'ordre en nombre pour permettre une sécurisation des établissements concernés et une levée de doutes rapide.

POUR : FSU (3) - CGT (2) - UNSA (2)

ABSTENTION : FO (3)

FNEC-FP FO 53, syndicats **FORCE OUVRIERE** de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle

10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex

Tel. : 0243534226 – @ : f nec.fp.53@laposte.net

FO s'est abstenu sur ce vœu et s'en est expliqué : Pour la FNEC-FP FO 53 les responsabilités et les rôles sont définis dans les PPMS, eux même articulés dans les PCS (plan communal de sauvegarde). La mise en œuvre du plan ORSEC est de la responsabilité de Madame la préfète. A ce sujet, est ce que la préfète a bien pris l'attache de la mairie de Laval pour connaître l'articulation des différents PPMS des établissements scolaires Lavallois dans le PCS ? Poser la question c'est y répondre. FO ne peut voter un vœu qui pourrait laisser entendre que les personnels de l'Education Nationale pourraient être tenus pour responsables d'un manquement en matière d'alerte, d'identification ou de contrôle aux abords des établissements.

Voeux FSU:

Juste avant le CDEN, la FSU a proposé plusieurs vœux aux autres organisations syndicales. Si la méthode n'a pas manqué de surprendre, si la rédaction de ces vœux semble impactée par une improvisation de dernière minute, la FNEC-FP FO a pu les analyser et voter conformément à ses mandats tout en justifiant sa position comme FO le fait à chaque fois.

Vœu 1 FSU: Au regard des récents évènements intervenus à l'école Charles Perrault de Laval (règlement de compte avec armes entre trafiquants de drogue, émeutes, incendie...) et des difficultés récurrentes rencontrées par l'équipe pédagogique, les membres du CDEN, réunis le jeudi 16 novembre 2023, demandent le classement de cette école en éducation prioritaire afin que l'équité des chances soit respectée pour l'ensemble des élèves du secteur de collège Jacques Monod.

POUR : FSU (3) - CGT (2) - UNSA (2)
ABSTENTION : FO (3)

FO s'est abstenu sur ce vœu et s'en explique : La FNEC-FP FO revendique l'abandon du dispositif CLA existant, et la labellisation REP+ des écoles de secteur et du collège Jacques Monod. La délégation FO s'est abstenue sur le vœu proposé par la FSU. En effet, la labellisation REP + se fait à partir d'un collège de secteur et ne peut concerner uniquement l'école Charles Perrault. C'est d'ailleurs une demande déjà formulée et à l'étude par notre administration pour plusieurs établissements. Pour FO, bien des établissements nécessitent cette labellisation : secteur De Martonne, Hillard, Tillion...) FO rappelle qu'une labellisation REP + a pour objectif de donner des moyens supplémentaires aux établissements et à leurs personnels. Par ailleurs, le sujet a déjà été abordé la semaine précédente en CSA, et une réponse précise apportée par la Rectrice à ce sujet. Enfin, la FNEC-FP FO récuse le terme « émeute » largement utilisé par Macron, son gouvernement et plusieurs médias mainstream, pour évoquer la révolte des jeunes à l'été 2023, fruit du recours systématique à la violence d'État et de l'abandon de la République par le saccage des services publics, la précarité et le chômage.

Vœu 2 FSU : Les membres du CDEN, réunis le jeudi 16 novembre 2023, demandent une dotation supplémentaire pour réabonder le vivier d'enseignants remplaçants dans le 1er degré en Mayenne.

POUR : FSU (3) - CGT (2) - UNSA (2)
ABSTENTION : FO (3)

FO s'est abstenu sur ce vœu et s'en explique : La FNEC-FP FO a déjà formulé cette demande concernant les démissions de PES. Par ailleurs, FO revendique le recrutement de personnels sous statut (fonctionnaire) et non des contractuels, par le ré-abondement des listes complémentaires contrairement à ce que laisse entendre le vœu proposé par la FSU. Pendant la réunion la FSU a d'ailleurs précisé qu'il pouvait bien s'agir de professeurs contractuels ! Pour toutes ces raisons et conformément à nos mandats, FO s'est abstenue.

Vœu 3 FSU : Les membres du CDEN de la Mayenne réunis le jeudi 16 novembre 2023 demandent que l'ensemble des notifications d'accompagnements humains des élèves en situations de handicap du département soit respecté tant sur

FNEC-FP FO 53, syndicats **FORCE OUVRIERE** de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle

10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex

Tel. : 0243534226 – @ : f nec.fp.53@laposte.net

le plan des temps d'accompagnement (scolaire et péri-scolaire) que des durées d'accompagnements hebdomadaires en établissant un plan de recrutements massif d'Accompagnant.e.s d'Élèves en Situation de Handicap (AESH) afin de subvenir aux besoins immédiats d'accompagnements et de créer un vivier d'AESH remplaçant.e.s.

Unanimité POUR

Pour rappel les vœux CDEN proposés par FO l'année dernière concernant les AESH :

Le CDEN réuni le 30/11/2022 demande l'abandon des PIAL qui ne servent qu'à mutualiser les AESH et à réduire le temps d'accompagnement des élèves. Les PIAL apportent instabilité, flexibilité et mal-être pour les personnels.

POUR : FO (2) – FSU (1) – CGT (2)

ABSTENTION : UNSA (2)

Le CDEN réuni le 30/11/2022 demande un vrai statut pour un vrai salaire pour les AESH ainsi qu'un recrutement massif pour pallier la hausse conséquente des élèves nécessitant un accompagnement.

POUR : FO (2) – FSU (1) – CGT (2) – UNSA (2)

Nous invitons les personnels du département de la Mayenne à venir renforcer les syndicats de la FNEC-FP **FO en se syndiquant pour donner les moyens aux syndicats d'agir quotidiennement pour la défense des droits des personnels.**

FNEC-FP **FO 53** : f nec.fp.53@laposte.net – 02.43.53.42.26 (Fabien Orain, secrétaire départemental)

SNUDI-FO** 53** (PE, PsyEN et AESH du 1^{er} degré) : 06.52.32.30.45
[/contact@snudifo-53.fr](mailto:contact@snudifo-53.fr) / www.snudifo-53.fr

SN **FO LC 53** (Profs, CPE et AESH des Lycées et collèges) : 07.80.43.74.45
snfolc53@laposte.net / <http://www.fo-snfolc.fr/>

SPASEEN **FO** (personnels administratifs) : fo44.spaseen@laposte.net

FNEC **FP 53**
****FO****

FNEC-FP **FO 53**, syndicats **FORCE OUVRIERE** de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle

10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex

Tel. : 0243534226 – @ : f nec.fp.53@laposte.net